



Faculté de Philosophie et Sciences sociales

Appel à candidatures pour un post-doctorat d'un an à l'Université libre de Bruxelles, dans le domaine de l'étude des religions

Profil

Un/une titulaire d'un doctorat obtenu dans un domaine des sciences humaines et sociales, de préférence relatif au droit, à l'histoire ou la sociologie des juifs et du judaïsme.

Compétences : connaissance du français et de l'anglais ; autonomie de travail ; capacité à lire et comprendre des textes jurisprudentiels rabbiniques.

Projet de recherche

« La norme religieuse juive et musulmane face au primat de la loi civile, France, Belgique, Suisse, XIX^e-XXI^e siècles » (pour la partie présente du projet, relative au judaïsme)

Établissement

Centre interdisciplinaire d'Étude des Religions et de la Laïcité, Université libre de Bruxelles

Résumé du projet

Ce projet vise à étudier la manière dont la norme religieuse (juive et musulmane) s'adapte au primat de la loi civile dans la modernité (XIX^e-XXI^e siècles), et ce dans l'espace européen francophone (France, Belgique, Suisse).

Il s'agit d'analyser la capacité qu'auraient montré les droits religieux à se conformer à la loi civile là où celle-ci se trouvait en contradiction avec les normes qu'ils édictent et les pratiques qui en découlent. En matière de relations entre l'État moderne et les religions, tant la littérature scientifique que le débat public ont en effet mis l'accent sur l'accommodement avec la loi religieuse que l'État

s'impose à lui-même. L'enjeu étant pour le sujet de droit de concilier sa double allégeance, entre sa soumission à la loi de l'État et sa soumission à une norme religieuse particulière. Ici, l'objectif est inverse : quelle est la plasticité de la loi religieuse face au primat de la loi commune ?

On s'appliquera à interroger, à travers l'examen d'un corpus de sources principalement juridiques (civiles et religieuses), mais aussi l'examen des débats suscités, les questions essentielles où la loi religieuse et civile peuvent se trouver en contradiction.

Objet

L'enquête, historique et juridique à la fois, part du processus d'émancipation des juifs au lendemain de la Révolution française et des conséquences qu'il eut sur leur observance de la loi. Le moment essentiel de ce point de vue est constitué par le Grand Sanhédrin, convoqué par Napoléon en 1807, pour interroger la capacité de la religion juive à se conformer au nouveau contrat juridique et social de la citoyenneté nouvelle.

Il trouvera son prolongement au cours des deux siècles suivants, dans le judaïsme d'abord puis avec l'apparition progressive des questionnements autour de la capacité de l'islam européen à s'accommoder aux exigences de la loi commune. Car à plus d'un égard, historiquement et structurellement, islam et judaïsme partagent de nombreux points communs et vivent en Europe des expériences symétriques, face à un christianisme qui a marqué durablement la culture et le droit du continent.

Cette recherche entend aborder des enjeux sociétaux et interroge les modalités européennes de la séparation religieux et du politique, à savoir la loi comme figure essentielle de la modernité politique, comme ferment du lien social et comme élément central du rapport ambivalent entre le civil et le religieux. Elle s'organise autour des thématiques essentielles où se croisent les rapports de ces deux religions au droit et au politique.

On s'appliquera ainsi à interroger, à travers l'examen d'un corpus de sources principalement juridiques (civiles et religieuses), mais aussi des débats suscités, les questions essentielles où la loi religieuse et civile peuvent se trouver en contradiction, notamment : des questions de statut personnel, des pratiques relatives au corps humain et des dispositifs relatifs aux inhumations religieuses, à l'abattage rituel, aux interdits alimentaires et vestimentaires – et enfin de la place

des interdits religieux à l'école, à l'armée et dans les établissements de soins et de santé.

Calendrier

Il s'agit de mener un mandat post-doctoral destiné à opérer une synthèse :

1°) des décisions des tribunaux rabbiniques et la renégociation de leur place au sein des pays européens ;

2°) d'une cartographie des instances qui produisent de la réflexion sur les normes religieuses et des décisions en la matière ;

3°) des décisions des cours et tribunaux civils et l'intégration dans leur processus décisionnel de la dimension religieuse et du référent religieux.

Promoteur

Jean-Philippe Schreiber, professeur ordinaire et directeur de recherches au FNRS, ULB.

Partenaires

- Université de Lausanne/UNIL (Chaire d'histoire des Juifs et du judaïsme, Institut Religions Cultures Modernité- FTSR)
- École des Hautes Études en Sciences Sociales/EHESS (Centre d'Études en Sciences sociales du Religieux – Césor)
- CNRS (UMR7354 DRES, Université de Strasbourg/CNRS)
- École Pratique des Hautes Études/EPHE (Section des Sciences Religieuses et UMR 8582 Groupe Sociétés, Religions, Laïcités/CNRS)

Rémunération

Bourse post-doctorale, 12 mois

Montant mensuel net : 2.995,45 €

Procédure

Les candidats ou candidates soumettront avant le 31 mars 2024 une lettre de motivation, une lettre de recommandation et un curriculum vitae à l'adresse suivante : Jean-Philippe.Schreiber@ulb.be.